

LUNDI LE 15 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 15 novembre 2021 à 19 h.

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Julie Bibeau,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Régent Michaud	Siège no. 3
Sylvie Lacoursière	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, Madame Isabelle Plante directrice générale et greffière-trésorière.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Tel que requis par l'article 358, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil, ci-dessous, ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires mises à jour :

Julie Bibeau	Mairesse
Martin Harvey	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Regent Michaud	Siège no. 3
Sylvie Lacoursière	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DONS ET DÉPENSES

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la secrétaire-trésorière dépose devant le conseil les formulaires Liste des donateurs et rapport des dépenses des candidats de l'élection du 7 novembre 2021.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de madame Julie Bibeau, mairesse.

221-11-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PROCÈS-VERBAUX

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021

3. CORRESPONDANCE
 - 1) CPTAQ – Toupin, Caron et Clermont
4. Période de questions
5. ADMINISTRATION
 - 1) Adoption des dépenses au 11 novembre 2021
 - 2) Rapport de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 octobre 2021
 - 3) Réunion pour le budget : Date et dépenses pour rencontre
 - 4) Régie d'aqueduc de Grand Pré : Nomination de représentant et substitut
 - 5) Noël du Pauvre – Demande d'aide financière
 - 6) Nomination du maire suppléant
 - 7) Demande d'annulation des collectes d'ordures et récupération
 - 8) Aubin Pélissier – Renouvellement du programme d'entretien préventif
 - 9) Infotech – Banque d'heures
 - 10) Entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé
 - 11) ADMQ – Webinaire PL 49
 - 12) Autorisation à la mairesse de signer les chèques
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1) Aide financière – Pompier 1
 - 2) Service Incendie – Soumission pour éclairage de la caserne
 - 3) SIUCQ – Offre de service
7. TRANSPORT/VOIRIE

AUCUN DOSSIER
8. URBANISME

AUCUN DOSSIER
9. ENVIRONNEMENT
 - 1) Nordikeau – Offre de service 2022
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
 - 1) Bibliothèque – Demande de paiement projet Au-delà des mots
 - 2) Bibliothèque – Demande de bonification projet Au-delà des mots
- 11) AFFAIRES NOUVELLES
 - 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
 - 12) Période de questions
 - 13) CLÔTURE DE LA SESSION

PROCÈS-VERBAUX

222-11-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

223-11-21

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) CPTAQ – Toupin, Caron et Clermont

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

224-11-21

ADOPTION DES DÉPENSES AU 11 NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202100349 à 202100433 inclusivement totalisant un montant de 229 037,92\$ et les salaires d'octobre au montant de 15 346,39 \$ tels que détaillés à l'annexe (A) ci-jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

225-11-21

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

226-11-21

RÉUNION POUR LE BUDGET - DATE ET DÉPENSES POUR RENCONTRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fera l'étude du budget le 27 novembre à 9h et qu'une dépense 200\$ soit votée pour le repas du midi lors de l'étude des prévisions budgétaires 2022.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

227-11-21

RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ - NOMINATION DE REPRÉSENTANT ET SUBSTITUT

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré, suite aux élections, demande de nommer un(e) délégué(e) et un(e) substitut pour siéger au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme madame Julie Bibeau, mairesse, comme déléguée au conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré et Monsieur le conseiller Denis Bergeron comme substitut en remplacement de madame Julie Bibeau, mairesse lors de son absence à la Régie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

228-11-21

NOEL DU PAUVRE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour le Noël du Pauvre;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande financière pour le Noël du Pauvre. D'autre part, le Conseil versera la somme de 200\$ pour la campagne de financement 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

229-11-21

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme Monsieur le conseiller Denis Bergeron comme maire suppléant pour une période de 8 mois.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

230-11-21

DEMANDE D'ANNULATION DES COLLECTES D'ORDURES ET RÉCUPÉRATION

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 2492, rue Paul-Lemay possède une cabane à sucre;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire demande que les collectes d'ordures et de récupération ne soient plus facturées;

CONSIDÉRANT QUE ladite cabane à sucre possède un numéro civique, est relié au service de l'aqueduc et possède une fosse septique;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble peut être considéré comme une résidence secondaire;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont refuse la demande d'annulation des coûts des collectes d'ordures et de récupération.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

231-11-21

AUBIN PÉLISSIER : RENOUELEMENT DU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF

CONSIDÉRANT l'offre de service du programme d'entretien préventif de la climatisation par Aubin Pélissier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de service pour l'entretien du système de climatisation du bureau municipal. D'autre part, le Conseil accepte l'offre de la compagnie Aubin Pélissier pour l'entretien des climatiseurs au montant de 2 565,00\$ plus taxes pour 3 ans à trois visites par année pour 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024. Le Conseil mandate la directrice générale à signer le contrat.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

232-11-21

INFOTECH – BANQUE D'HEURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le renouvellement de la banque d'heures avec Infotech au montant de 1 960,00\$ plus taxes pour une banque de 26 heures. De plus, le Conseil autorise la signature de ce renouvellement par la directrice générale et greffière-trésorière et la mairesse.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

233-11-21

ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ

ATTENDU QUE la municipalité souhaite renouveler l'entente de services forfaitaires proposée par Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette en date du 2 novembre 2021 pour l'année 2022;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité, moyennant une charge mensuelle forfaitaire fixe de 250,00 \$ plus taxes et déboursées :

- Toutes les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire, maire suppléant, de la directrice générale ou de l'inspecteur municipal et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse du dossier général ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos auditeurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie en l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale ou référendaire, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du registre ou du vote par anticipation, du vote itinérant et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles;

ATTENDU QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la municipalité.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Regent Michaud, et résolu unanimement :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. QUE la municipalité retienne la proposition de services de Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 2 novembre 2021 et ce du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour un montant mensuel de 250,00 \$ facturé aux trois mois, taxes et déboursés en sus.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

234-11-21

ADMQ – WEBINAIRE PL49

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre un webinaire sur l'adoption du projet de loi 49 le 30 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce webinaire constitue un survol des récents changements découlant de l'adoption de ce projet de loi et des répercussions sur les organisations municipales;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 125,00\$ plus taxes et d'une durée de 2h;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise Mme Isabelle Plante, directrice générale, à s'inscrire au webinaire du projet loi 49 le 30 novembre 2021 et à fermer le bureau municipal pour ce temps.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

235-11-21

AUTORISATION À LA MAIRESSE DE SIGNER LES CHÈQUES

CONSIDÉRANT l'élection d'une nouvelle mairesse;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sylvie Lacoursière appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme madame Julie Bibeau, mairesse, comme signataire des chèques de la Municipalité en remplacement de madame Barbara Paillé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

236-11-21

AIDE FINANCIÈRE – POMPIER 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté et appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

237-11-21

SERVICE INCENDIE – SOUMISSION POUR ÉCLAIRAGE DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour l'éclairage de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE le coût des lumières est de 1 150,00\$ plus taxes pour 10 lumières, garanti 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE les lumières sont au DEL de 4 pieds, consomme 42 watts et développe 6250 lumens et possède un indice de protection IP66 qui veut dire étanche à la poussière et l'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le directeur incendie à faire l'achat de 10 lumières DEL au montant de 1 150,00\$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

238-11-21

SIUCQ – OFFRE DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sylvie Lacoursière appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de l'offre de service déposé par le SIUCQ, division Mauricie au coût de service de 1,10\$ par habitant, pour un montant total de 674,30\$.

Cette contribution au fonctionnement du SIUCQ inclus :

- Une participation du SIUCQ lors de la tenue d'un événement communautaire;
- Une patrouille de prévention lors de la fête de l'Halloween (distribution de bonbons);
- Des patrouilles sporadiques du territoire tout au cours de l'année;
- Le soutien au service de sécurité incendie qui dessert la municipalité;
- Le soutien aux autorités municipales lors d'événements majeurs;
- Le soutien aux effectifs policiers lorsque la situation le requiert;
- Autorisation d'inscrire le SIUCQ comme ressource au plan de mesures d'urgence;
- Du support au niveau du médical, à la sécurité et à l'aide aux sinistrés.

D'autre part, le Conseil ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

AUCUN DOSSIER

URBANISME

AUCUN DOSSIER

ENVIRONNEMENT

239-11-21

NORDIKEAU – OFFRE DE SERVICE 2022

CONSIDÉRANT l'offre de service de Nordikeau pour 2022 pour les prélèvements et analyses;

CONSIDÉRANT QUE l'offre se définit comme suit :

Eau potable (réseau municipal) : 2 229,37\$ taxes incluses
Eaux usées : 1 932,73\$ taxes incluses
Suivi réglementaire du cuivre et plomb dans l'eau potable : 344,93\$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte l'offre de service 2022 et autorise la directrice générale à signer l'offre de service.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

240-11-21

BIBLIOTHÈQUE – DEMANDE DE PAIEMENT PROJET AU-DELÀ DES MOTS

CONSIDÉRANT la demande de Mme Julie Pigeon, coordonnatrice de la bibliothèque, concernant le projet Au-delà des mots;

CONSIDÉRANT QUE les ateliers sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nancy Montour doit payer des coûts d'impression pour réserver du temps de presse et procéder à la production;

CONSIDÉRANT QUE Mme Montour a envoyé à la municipalité des extraits des livres;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le paiement de 1 086\$ à Mme Nancy Montour dès maintenant pour qu'elle puisse réserver du temps de presse et procéder à la production et abroge la résolution 200-09-21.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

241-11-21

BIBLIOTHÈQUE – DEMANDE DE BONIFICATION PROJET AU-DELÀ DES MOTS

CONSIDÉRANT la demande de bonifier la participation financière du projet Au-delà des mots de Mme Julie Pigeon, coordonnatrice de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la bonification de 750,00\$ sera pris à même le budget 2021 de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE cette bonification servirait à imprimer plus de livres pour le projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la bonification de 750,00\$ qui sera pris à même le budget de la bibliothèque et que le paiement soit fait à Mme Nancy Montour dès maintenant pour qu'elle puisse réserver du temps de presse et procéder à la production.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Julie Bibeau et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

242-11-21

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h25.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julie Bibeau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 15 novembre 2021.

Isabelle Plante,
Directrice générale et greffière-trésorière